

DECISION D'ADMISSION Le 18/10/2013 sous N°3RH1373S1 RENOUVELLEMENT AU : 01/03/2017	SIGNALISATION HORIZONTALE PRODUITS DE MARQUAGE MARQUAGE DE CHAUSSÉES CHAUSSÉES - NF2
Adresse du titulaire : ORÉ Zac du Bon Puits BP 50123 49481 ST SYLVAIN D'ANJOU cedex France Site(s) de production ORÉ - Saint Sylvain d'Anjou	
Cette décision atteste , après évaluation, que ce produit est conforme au référentiel de certification NF 058 révision 10 et aux annexes de certification NF 058 "Signalisation horizontale" révision 13 et à la norme NF EN 1436 (NF2) et à ses caractéristiques complémentaires. Désignation :ADAO Nature :BP: Bande Préfabriquée Durée de vie :1000 000 passages de roues Application sur le circuit d'essai (RN2) :2012 La fiche technique du 06/12/2016 doit obligatoirement être annexée à la présente décision. Cette décision est valable jusqu'au 28/02/2018 sous réserve des contrôles effectués par l'ASCQUER, qui peut prendre toute sanction conformément aux règles précitées. La validité du droit d'usage peut être vérifiée sur le site www.ascquer.fr En vertu de la présente décision notifiée par l'ASCQUER, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque NF à la société qui en est bénéficiaire, pour les produits objets de la décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions des règles générales de la marque NF et des règles de certification mentionnées ci-dessus.	
Pour l'ASCQUER Le Délégué Général Gérard DECHAUMET 	